

**ARRETE N° A008-2025**

**Portant interdiction de la circulation et du stationnement à  
l'occasion du vide grenier  
du 14 septembre 2025**

- Le maire de la commune de LA BOISSIERE
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants,
- Vu la demande présentée par Mr Philippe CHAZE, Président de l'association La Buxérienne en date du 1<sup>er</sup> septembre 2025
- Considérant qu'il y a lieu pour assurer la sécurité des exposants d'interdire la circulation et le stationnement sur la rue des Ecoles en agglomération sur RD228 en agglomération.
- Vu l'intérêt général,

ARRETE :

**Article 1 :** Le 14 septembre 2025 de 8 h 00 à 19 h 00, la circulation et le stationnement sur la rue des Ecoles, en agglomération sur RD228 (rte de Bouillé Ménard) des deux côtés de cette route seront interdits, sauf le passage des véhicules prioritaires : police, gendarmerie, pompiers, SAMU, des médecins et infirmières en services.

**Article 2 :** Pendant la période d'interdiction indiquée à l'article 1, la déviation de la circulation se fera sur la VC Route de la Voie romaine, RD 608 rte de Chatelais-Renazé, chemin de la Brosse, chemin de la Repenelais

**Article 3 :** Des panneaux de signalisation indiquant les sections de route interdite et les directions à suivre seront placés par les soins et aux frais de l'organisateur du Vide Grenier partout où cela sera nécessaire. La signalisation temporaire doit être certifiée NF (panneaux AK, KM, KC, KD, K2 et K8).

**Article 4 :** Le présent arrêté sera affiché en mairie par les soins de Monsieur le Maire de La Boissière.

**Article 5 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois suivant sa notification devant le Tribunal administratif de Nantes.

**Article 8 :** Une copie du présent arrêté sera adressée pour exécution à :

- Mr CHAZE Philippe, Président de l'Association La Buxérienne
- Mme la Sous-préfète de Château-Gontier-sur-Mayenne
- M. le Commandant du Groupement de gendarmerie de la Mayenne de Laval,
- M. le Directeur départemental d'incendie et de secours de la Mayenne,
- M. le Chef du SMUR de Château-Gontier-sur-Mayenne.

Fait à La Boissière, le 8 septembre 2025  
Le Maire, J-P TESSIER

